

# Chablais

## Jet-ski : rien ne bouge sur la rive... mais la bataille se poursuit en coulisse

**Annoncée pour avril 2015 par son promoteur, l'ouverture d'une base de jet-ski sur le lac Léman est toujours bloquée par une procédure qui dure. Le point quelques mois après la polémique.**

« Mon objectif est d'ouvrir une base de jet-ski sur le site de Petite-Rive pour le 15 avril prochain », lançait Pascal Guarnieri dans les colonnes du "Messager" en novembre dernier. Une déclaration en forme de provocation qui s'inscrivait dans le cadre d'une rude polémique. Mais à l'heure où cette base aurait dû ouvrir, rien a bougé à Petite-Rive. La zone de mise à l'eau reste déserte et le garage désaffecté sur lequel comptait s'appuyer Pascal Guarnieri pour ouvrir sa base est toujours vide. « Je n'ai pas eu de nouvelles. Je ne sais pas vraiment où en est ce dossier », lance Daniel Magnin, maire de Maxilly. Sous-préfet de l'arrondissement de Thonon, Jean-Yves Le Merrer a lui reçu des nouvelles de Pascal Guarnieri. Ce dernier ne désarme pas.

### Procédure en cours

Après qu'en septembre 2014 la cour d'appel administrative de Lyon eut annulé un vieil arrêté interdisant la pratique du jet-ski sur le lac Léman, le Chablaisien avait



Pour l'heure, la pratique du jet-ski reste interdite sur le Léman.

aussitôt\* engagé les démarches pour l'ouverture d'une base à Maxilly. C'était le branle-bas de combat dans les services de l'Etat sommés de trouver une solution à un problème essentiellement juridique. Sous la pression de militants écologistes, de riverains, de pêcheurs et d'usagers du lac, le

préfet de la Haute-Savoie signe en décembre 2014 un arrêté limitant la pratique du jet-ski sur le Léman : seuls les jet-skis électriques sont autorisés et dans certaines zones. Le jet-ski électrique étant un simple engin de plage, Pascal Guarnieri a des arguments pour poursuivre la procédure. « Notre

arrêté de décembre 2014 est effectivement attaqué par Pascal Guarnieri devant le tribunal administratif. la procédure est en cours au rythme de la justice administrative », explique Jean-Yves Le Merrer. Conscients des limites de l'arrêté de décembre (qui sert surtout à gagner du temps), les services de l'Etat

comptent sur le nouveau règlement de navigation sur le Léman pour régler définitivement le problème. « La consultation publique sur ce nouveau règlement va débiter. Il sera soumis à la population et chacun pourra donner son avis sur la question du jet-ski, nous n'avons pas innové puisque nous reprenons les

dispositions de l'arrêté de décembre 2014. » A en croire Jean-Yves Le Merrer, l'arrêté de 2014 est fermement appliqué. « Lorsque les premiers beaux jours sont arrivés, quelques jet-ski sont sortis sur le lac. Ils ont été verbalisés par la gendarmerie. »

Bref, en attendant le résultat de la procédure engagée par Pascal Guarnieri et compte tenu du fait que la notion de jet-ski électrique est une vue de l'esprit, la pratique du jet-ski est donc interdite de fait sur le Léman. Sur le plan juridique, la question est donc provisoirement réglée. Mais cela ne change rien au problème de fond.

Comptant parmi les soutiens du projet, le maire de Maxilly Daniel Magnin n'a pas modifié sa position. « Je reste cohérent par rapport à ce que j'ai dit cet hiver. Je trouve anormal que l'on prenne une décision qui fait deux poids, deux mesures. Dans les faits, il s'agissait de mettre une bouée à 300 mètres ce qui dans l'absolu me paraît utile pour la protection des baigneurs car je vois des bateaux circuler dans la bande des 300 mètres. » Et de rappeler l'argument économique : « Le territoire perd chaque année des nuitées touristiques et on ne fait rien. Ce type de projet est de nature à dynamiser le tourisme et créer des emplois. »

JULIEN BERRIER

## Un dossier compliqué juridiquement et une polémique violente qui ont agité le Chablais pendant des mois... et ce n'est pas fini !

Après plusieurs années de batailles juridiques, Pascal Guarnieri avait obtenu en septembre 2014 de la cour d'appel administrative de Lyon l'annulation de l'arrêté interdisant la pratique du jet-ski sur le lac Léman. Ravi de ce succès, le Chablaisien avait aussitôt engagé les démarches pour l'ouverture d'une base à Maxilly. Pour ce dernier, il est question de passion mais aussi d'affaires. A ce moment, Pascal Guarnieri est en situation de réussir un gros coup puisque seul positionné sur le marché et profitant des très fortes contraintes imposées à la pratique côté suisse.

Pendant ce temps, c'est le branle-bas de combat. Les opposants s'organisent en collectifs rassemblant un large panel d'usagers dénonçant péle-mêle : pollution, dangerosité supposée des machines, risque de

conflit avec les autres usagers. Dans le même temps, alléché par l'espoir d'un joli coup, quelques privées démarchent les communes de la rive pour proposer à leur tour d'ouvrir une base.

Sous la pression de militants écologistes, de riverains, de pêcheurs et d'usagers du lac, le préfet de la Haute-Savoie signe en décembre 2014 un arrêté limitant la pratique du jet-ski sur le Léman : seuls les jet-skis électriques sont autorisés et dans certaines zones.

Tandis qu'on se réjouit chez les opposants au projet, Pascal Guarnieri fourbit ses armes et se prépare à poursuivre son combat juridique. Et ce dernier a des arguments, le jet-ski électrique étant de simple engin de plage en obliger l'utilisation peut paraître absurde (et même impossible

pour les défenseurs du projet de base).

Bien conscient de cette limite, la préfecture et ses services cherchent surtout à gagner du temps et calmer les esprits. En pleine polémique, Pascal Guarnieri a en effet reçu des menaces tandis que certains militants écologistes s'agaçaient. La conseillère municipale Elisabeth Charmot annonçant par exemple son intention d'occuper le site si une base jet-ski devait ouvrir sur la rive lémanique. Depuis, la tension est retombée. Probablement échaudée par la polémique, Pascal Guarnieri continue d'avancer discrètement ses pions mais reste injoignable. Bref, le dossier n'est pas encore clos et l'issue dépendra beaucoup du contenu du futur règlement de police et de navigation en cours de rédaction.

1925 2015  
**90 ANS  
ÇA SE FÊTE !**

**FOIRE INTERNATIONALE**  
Haute-Savoie Mont-Blanc  
01 AU 11 MAI 2015  
La Roche-sur-Foron  
[www.foire-internationale74.com](http://www.foire-internationale74.com)

le dauphiné  
ledauphine.com  
ODS  
Radio Plus  
FOIRES FRANCE  
la roche sur foron  
le dauphiné  
tel Messenger  
l'Essor  
TOURISME VOYAGES  
JRS  
Foires & Salons du Sud-Est  
ROCHEXPO  
Foire de la Haute-Savoie Mont-Blanc